

Formation des nouveaux citoyens du comité de suivi de la convention



12 11 2024



Déroulé de la réunion

1. Une fresque du territoire pour faire "connaissances"
2. Présentation des enjeux de la révision du SCoT/AEC/PLUi
3. Présentation de la convention citoyenne et des dilemmes



1. Fresque de la métropole



2. Présentation des enjeux de la révision du SCoT/AEC/PLUi



Commençons par un petit Quiz ...

Selon vous, quelle est la surface de forêt dans la métropole :

1/4 DE SA SURFACE DE FORET ?

1/3 DE SA SURFACE EN FORET ?

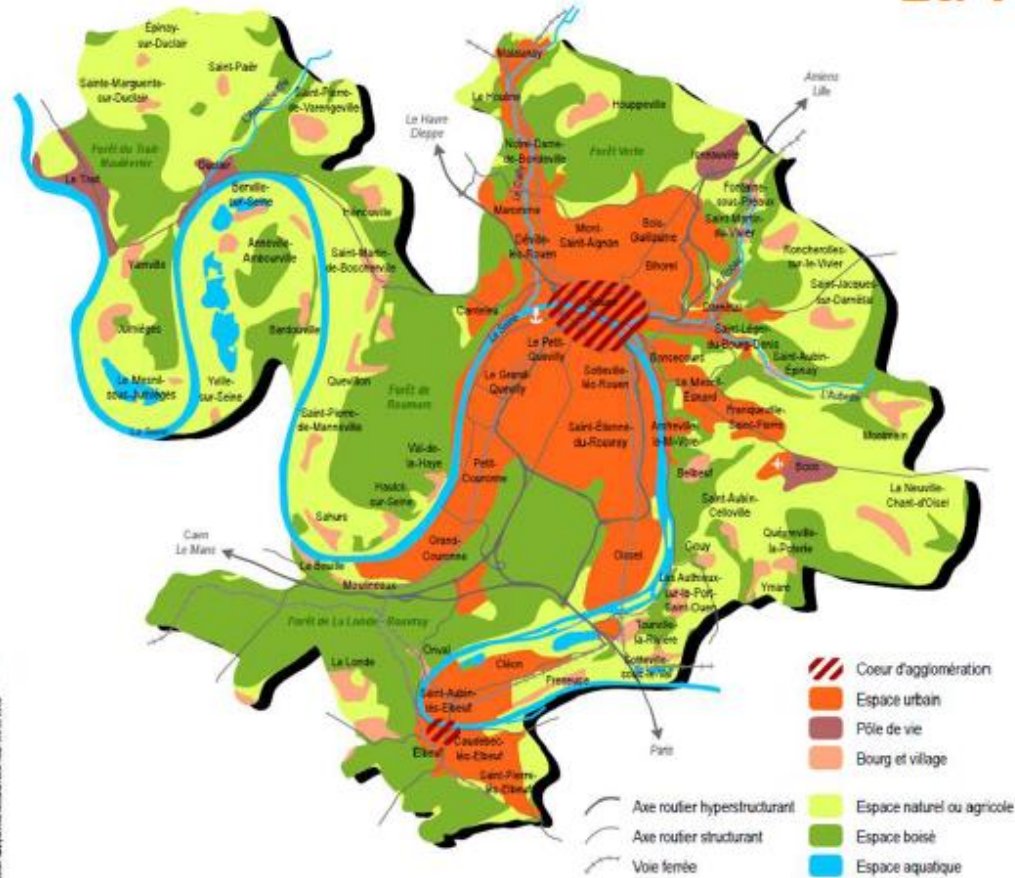
1/2 DE SA SURFACE EN FORET ?

Géographie de la Métropole : 71 communes, un fleuve,

Superficie de la métropole : 664 km²,

Soit 10,5 % de la surface du département de Seine-Maritime.

La réponse est :



1/3
espaces forestiers



1/3
espaces agricoles



1/3
espaces urbanisés



Selon vous, quel est le linéaire de la Seine
dans la métropole :

35 KM ?

65 KM ?

95 KM ?

La réponse est :





Le saviez-vous ? Il faut environ 6h30 à pied pour traverser la métropole de la mairie d'Houppesville à la mairie d'Elbeuf

Selon vous, combien de kilomètres séparent le nord et le sud de la métropole ?

20 KM ?

30 KM ?

40 KM ?

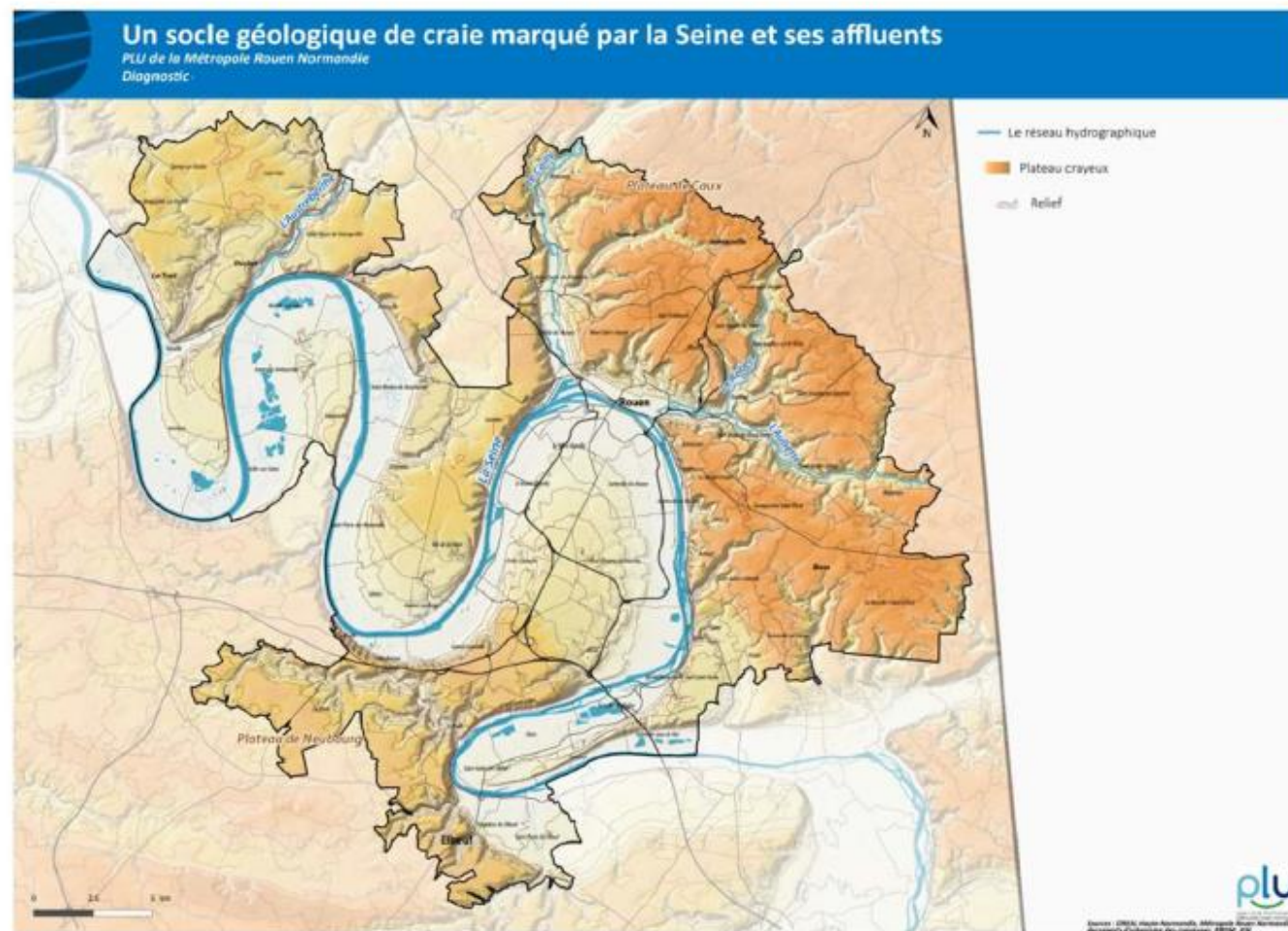
La métropole en 3 dimensions

La réponse est : 30 km d'Est en Ouest et du Nord au Sud

entre mairie d'Houpeville et mairie d'Elbeuf :

- 1h15 à 1h30 en Transports en commun
- 48 min en voiture
- 2h20 en vélo
- 6h23 à pied)

- **Altitude :**
du niveau de la mer (Jumièges) à 172 mètres (Isneauville et Saint-Jacques-sur-Darnétal).





Selon vous, quelle est la commune la moins peuplée de la métropole ?

QUEVILLON ?

HAUTOT SUR SEINE ?

YVILLE SUR SEINE ?

La population métropolitaine

Métropole Rouen Normandie
Population totale 2020

Population municipale de la Métropole
496 629 habitants en 2020

La réponse est :

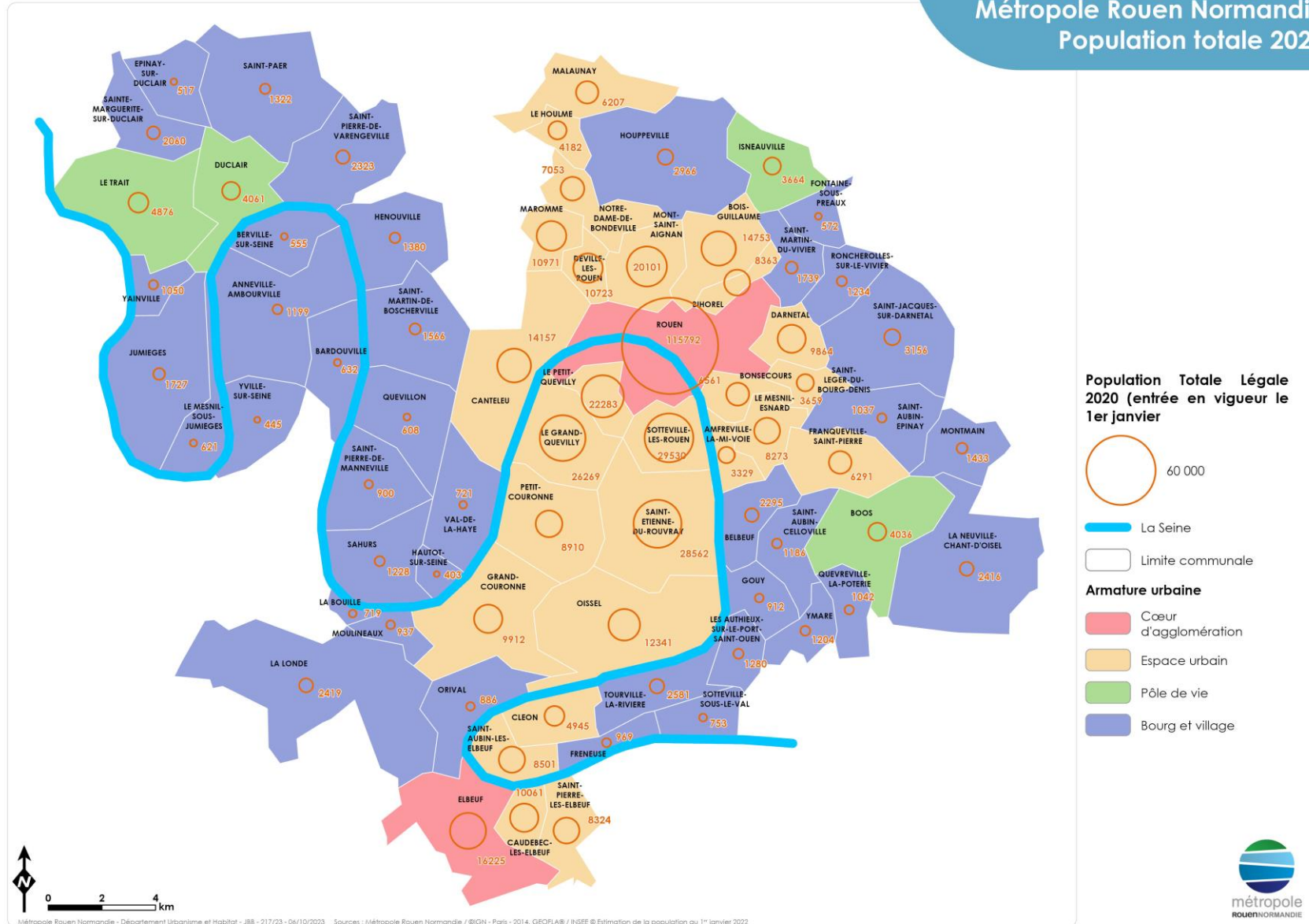
Commune la moins
peuplée :

Hautot-sur-Seine

Population municipale : 396
habitants en 2020

Commune la plus peuplée :

Rouen Population municipale :
114 187 habitants en 2020





Le SCoT/AEC/PLUi

La Métropole: six grandes compétences

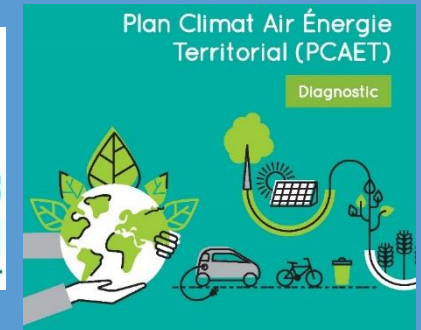


Développement économique, social et culturel



Gestion des services d'intérêt communautaire

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie



Politique Locale de l'Habitat



Politique de la ville



Aménagement de l'espace métropolitain



Un projet 3 en 1

PROJET DE TERRITOIRE



Le PLUi
Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Traduction Réglementaire

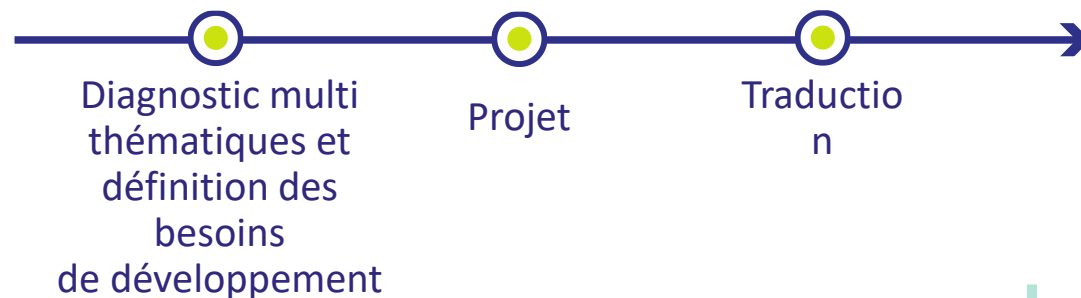
Le SCOT
Schéma de Cohérence
Territoriale
Le document stratégique

Le PCAET
Plan Climat Air
Energie Territorial
Plan d'action de la transition

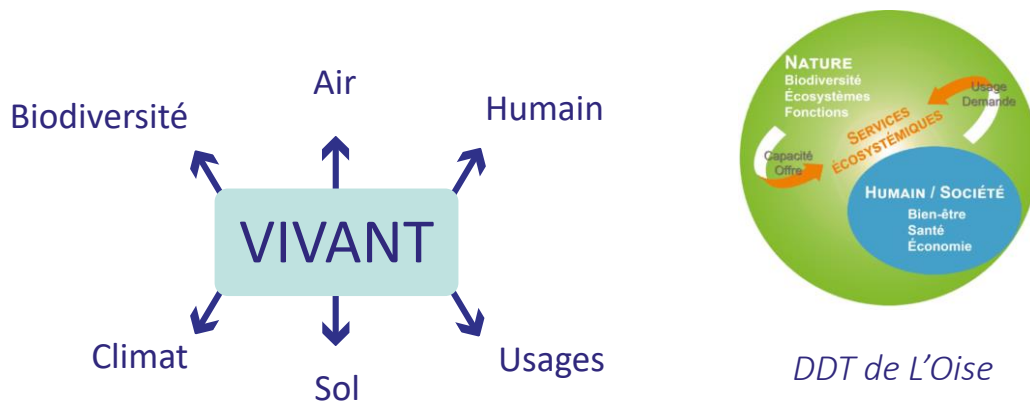


Ce qui change : la nécessité d'un changement de paradigme

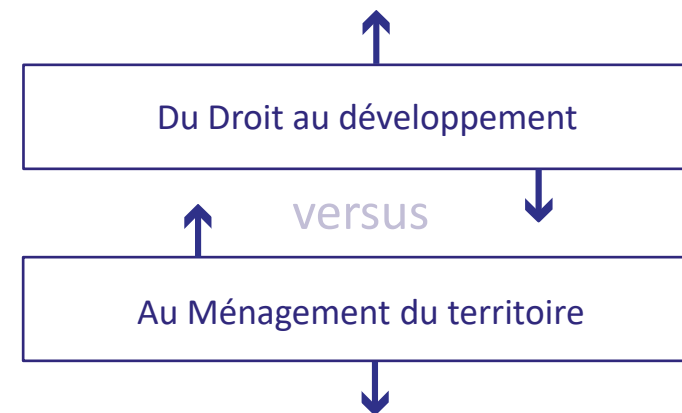
D'une logique de développement et de projet...



... à une logique de ménagement



Le territoire comme ressource : jusqu'où ?



La prise en compte des fonctions écosystémiques rendues par les entités naturelles



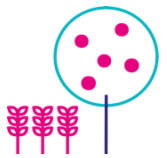
Elaboration du SCoT/AEC et révision du PLU

QU'EST-CE QU'UN SCoT ?



SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Définit un développement équilibré du territoire
Et repose sur des complémentarités entre ...



Les différentes activités



Une offre d'habitat renouvelée



Une organisation des mobilités



Des transitions écologiques et énergétiques

Définit les éléments du Grand Paysage et de
l'Environnement à protéger, valoriser...



Les sols



Les forêts



La Seine, le réseau des mares,
les zones humides



La Trame Verte et Bleue





Elaboration du SCoT/AEC et révision du PLU

QU'EST-CE QU'UN AEC ?

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

CLIMAT



- Émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Stockage carbone

AIR



- Concentration
- Émissions de polluants atmosphériques
- Allergènes
- Odeurs

ENERGIE



- Sobriété Efficacité
- Énergies renouvelables et de récupération

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



NOS DEFIS

- Contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C
- Devenir un territoire «100% EnR» à l'horizon 2050
- Inscrire les actions du PCAET dans le droit des sols



Elaboration du SCoT/AEC et révision du PLU

QU'EST-CE QU'UN PLU ?

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

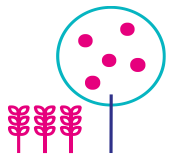
TRADUIT la vocation des sols
ENCADRE les possibilités constructives



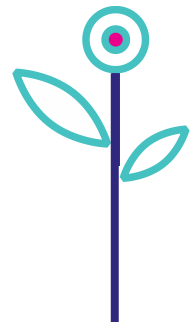
L'habitat : Zones A Urbaniser



L'économie : Zone Economique



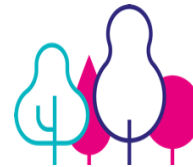
L'alimentation : Zones Agricoles



LOCALISE et **REGLEMENTE**



Les éléments du Grand Paysage et de l'Environnement à protéger, valoriser, les zones de risques



Les Forêts



La Seine, le réseau des mares, les zones humides

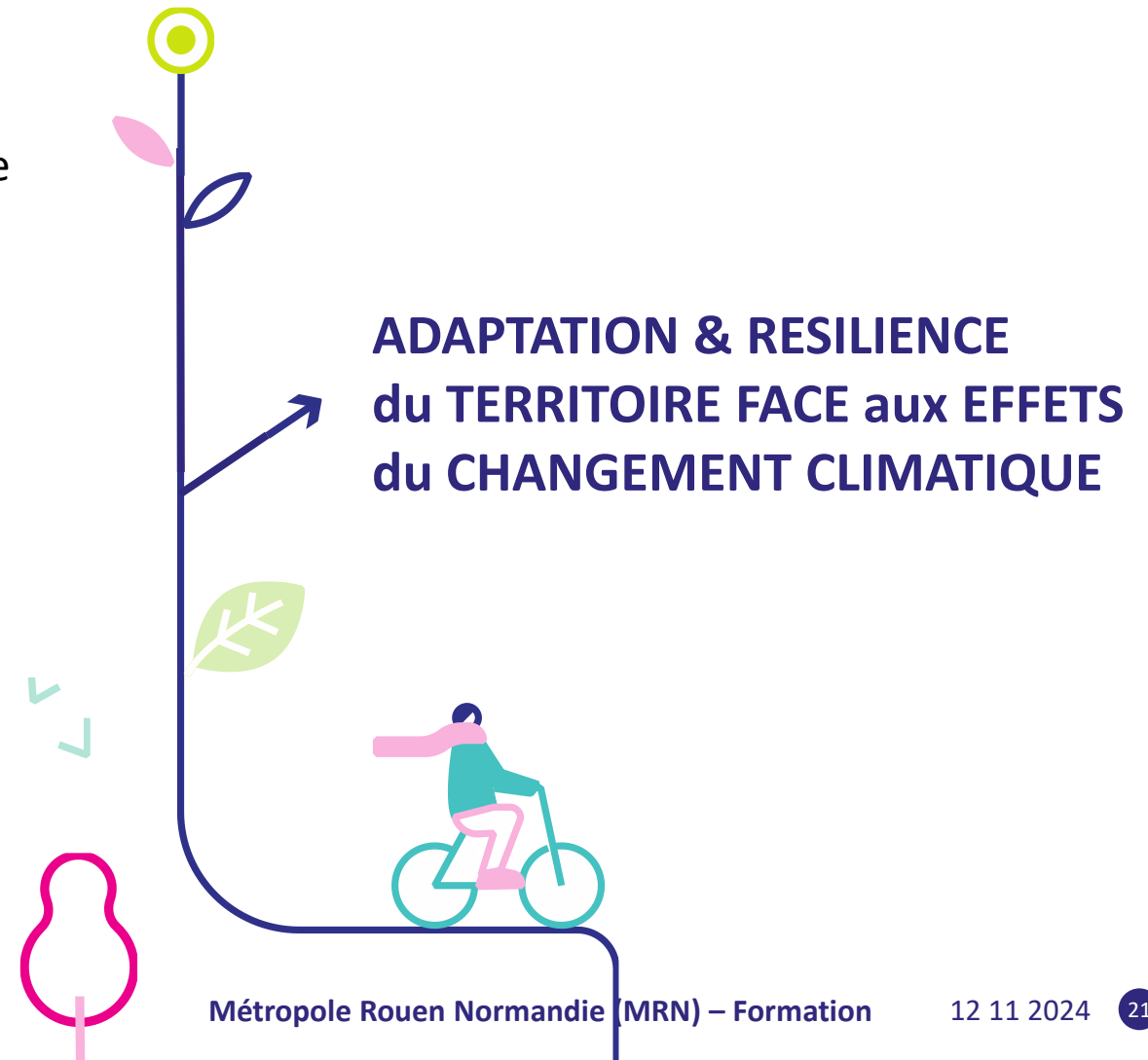


La Trame Verte et Bleue

Elaboration du SCoT/AEC et révision du PLU

LES THÉMATIQUES AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

- La neutralité carbone
- L'objectif 100% Energie Renouvelable (ENR)
- L'adaptation au changement climatique (îlot de chaleur, risque inondation, préservation de la ressource en eau, forêts...)
- La qualité de l'air
- Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Le Zéro perte de biodiversité
- La prise en compte des risques (naturels, technologiques)
- La démarche Eviter – Réduire - Compenser (ERC)
- La qualité urbaine pour le bien vivre
- La maîtrise des mobilités
- L'alimentation
- Le recyclage et la réhabilitation





**ROUEN
METROPOLE
2050**

Un projet de territoire



<https://www.youtube.com/watch?v=NSRpEAo-Nvw&t=54s>



PLUi
**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal**
Traduction Réglementaire

SCOT...
**Schéma de Cohérence
Territoriale**
Le document stratégique

**...Air Energie Climat
Valant Plan Climat Air
Energie Territorial**
Plan d'action de la transition

PROJET DE TERRITOIRE "Rouen Métropole 2050"



**Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD)**

*Volet réglementaire dont règlements écrit et
graphique et Orientations d'Aménagement et
de Programmation (OAP)*

**Annexes et autres pièces du rapport de
présentation**

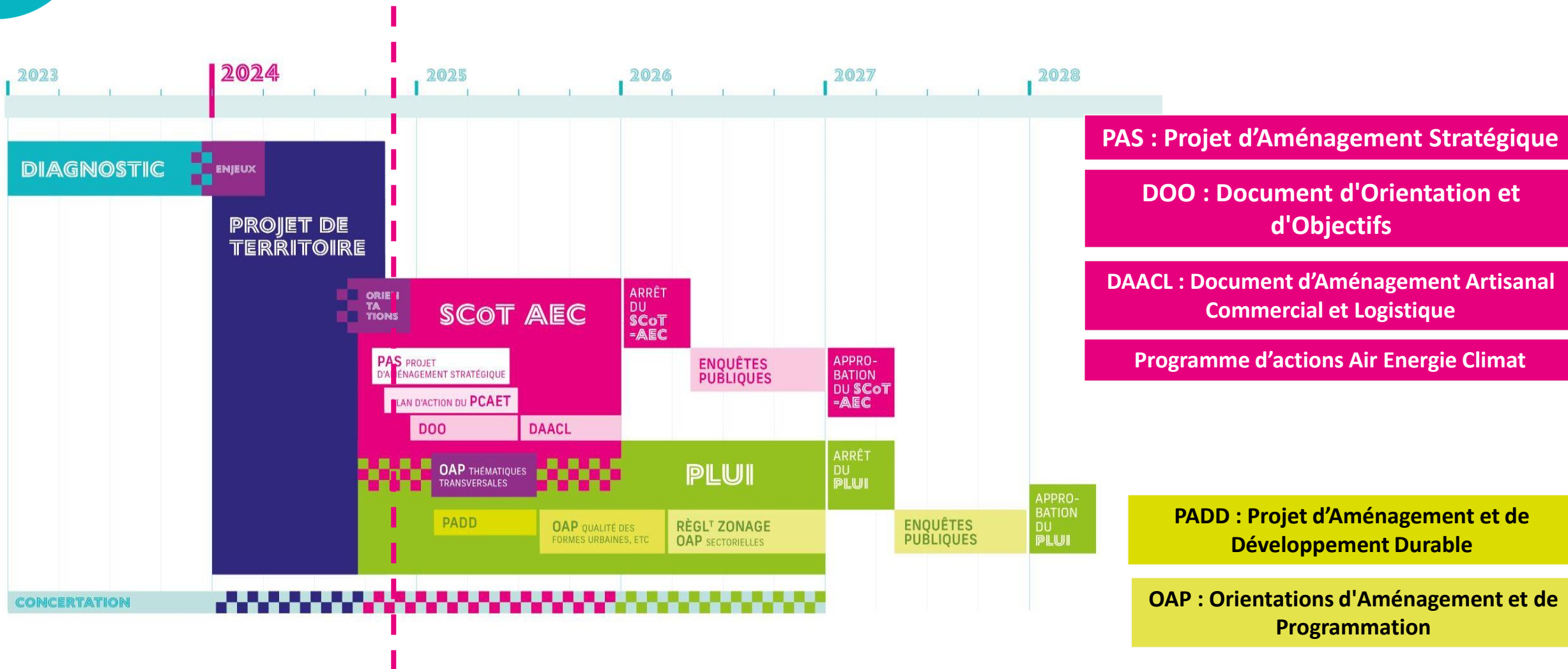


Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

*Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
dont Document d'Aménagement Artisanal
Commercial et Logistique (DAACL)*

**Programme d'actions Air Energie Climat et
autres annexes**

Calendrier de la démarche



La méthode d'élaboration du projet de territoire

DIAGNOSTIC > DÉFINITION DES ENJEUX
Questions thématiques déterminantes
pour le futur du territoire

ETUDE DE 3 SCÉNARIOS

SCENARIO DE REFERENCE

**PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE
(PAS)**

**Débat sur le PADD en Conseil Communautaire
février 2025**

TEMPS DE CONCERTATION



Réunions publiques « Les enjeux » Mars 2024



Convention citoyenne
métropolitaine



Ateliers du CDD



Kiosque 2050 : 19 dates
Mai Juin 2024



Questionnaire
Mai Juin 2024



Réunions publiques
Juin 2024

Toutes les synthèses sont sur « [Je Participe](#) »



Ateliers étudiants : 10/10
MJC Elbeuf : 20/11
Atelier public handicapé



Balades urbaines
Habitat participatif : 11/10
Transition agricole: 23/11 à
Roncherolles

Les acteurs mobilisés pour l'ensemble de la démarche d'élaboration du SCoT/AEC sont: les communes, les citoyennes et citoyens et la société civile notamment mobilisée au sein du Conseil de développement durable de la Métropole.



3. Présentation de la convention citoyenne et des dilemmes

La convention citoyenne des transitions



<https://www.youtube.com/watch?v=o6dBsAqz5Ys>



Commençons par un petit Quiz ...



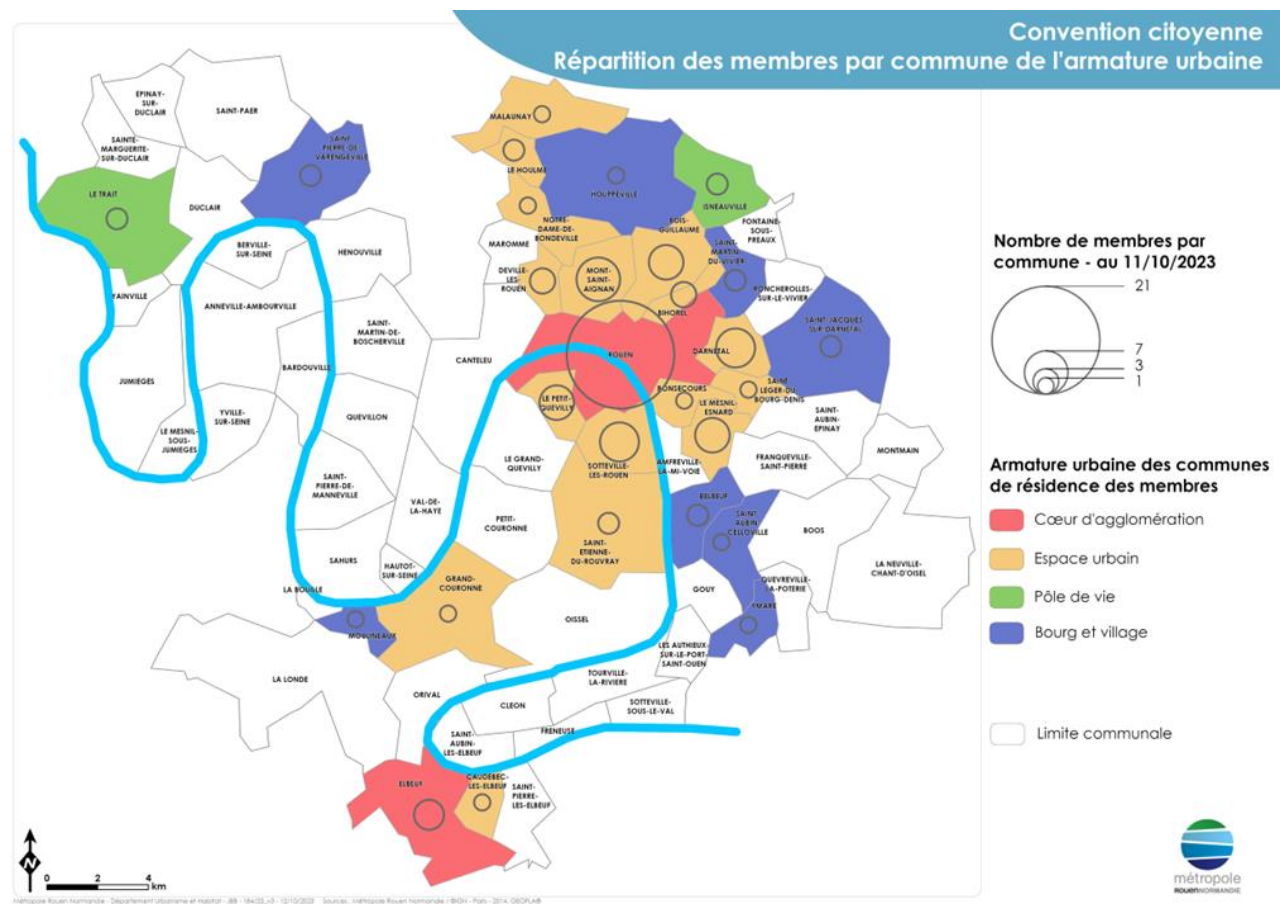
La convention citoyenne est un panel de citoyens ...

**CONSTITUANT UN ECHANTILLON REPRESENTATIF DE LA
POULATION DE LA METROPOLE**

**REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS ET LES ACTEURS DU
TERRITOIRE**

**COMPOSE A PART EGALE D'HOMMES ET DE FEMMES RESIDANT DANS
UNE DIVERSITE DE COMMUNES DE LA METROPOLE**

La convention citoyenne est un panel de citoyens ...



La convention citoyenne des transitions de la Métropole Rouen Normandie se compose à part égale d'hommes et de femmes bénévoles, résidant dans différentes communes du territoire.

Ils ne représentent aucune institution, collectivité, entreprise ou association. Ils interagissent en leur nom propre, en leur qualité de citoyen.

En revanche, il existe une instance qui réunit les "acteurs" du territoire: le Conseil de Développement Durable, instauré par la Métropole, il rassemble 180 membres issus des associations, établissements publics, syndicats et entreprises du territoire.



La convention citoyenne se compose de ...

50 HOMMES ET 50 FEMMES

87 PERSONNES

100 HABITANTS

La convention citoyenne est un panel de citoyens ...

LA MÉTHODE

Recrutement de volontaires grâce au questionnaire en ligne et aux rencontres de proximité



400 candidats à la convention
↓
100 citoyen·nes tirés au sort

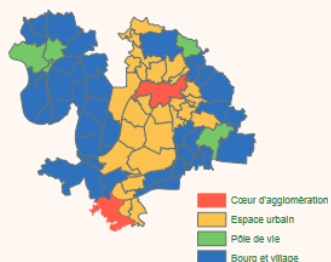


CRITÈRES DE REPRÉSENTATIVITÉ

Genre, Âge, tout type de profils
et lieu de résidence



Diversité des territoires,
représentativité des communes



Un questionnaire en ligne, des rencontres de proximité dans les communes et des réunions d'information en ligne ont été organisées du 5 mai au 12 juin 2023 pour recruter des volontaires afin de créer la première convention citoyenne du territoire métropolitain. Ce sont plus de 400 volontaires qui nous ont exprimé leur souhait de contribuer à imaginer la Métropole de demain.

Un tirage au sort public avec huissier a été effectué le mardi 27 juin 2023. Des scrutins ont été réalisés selon deux critères : le type de commune (Cœur d'agglomération, espace urbain, bourg et village ...) et le genre, afin de garantir la parité.

Au fur et à mesure des sessions, des personnes se sont désistées. La convention a finalement été suivie par 87 membres recensés aux dernières sessions.



La convention citoyenne s'exprime ...

SUR TOUTES LES POLITIQUES PORTEES PAR LA METROPOLE

SUR L'ORGANISATION DE LA MOBILITE A L'HORIZON 2035

SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A L'HORIZON 2050

La convention citoyenne est un panel de citoyens ...

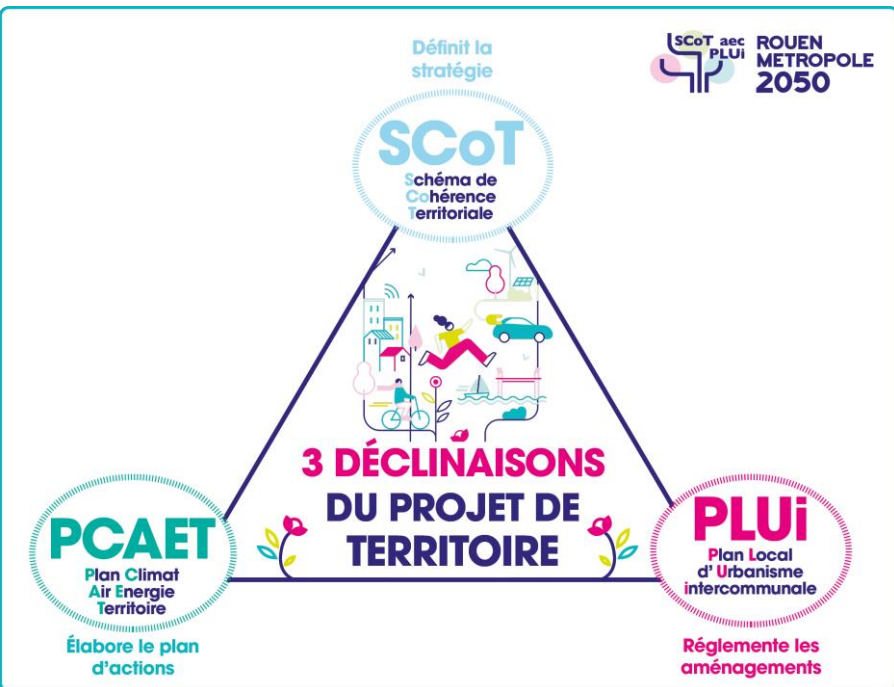
La convention citoyenne a été constituée pour s'exprimer **sur l'aménagement du territoire à l'horizon 2050**.

Elle s'exprime sur la base **de dilemmes** sur lesquelles un consensus doit se dégager.

La convention citoyenne a rédigé un rapport formalisant le positionnement sur ces dilemmes et des propositions. Cette contribution permet de nourrir deux documents de planification décisifs pour l'avenir du territoire :

- Le Schéma de Cohérence Territorial – Air Energie Climat (**SCOT-AEC**)
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (**PLUi**)

Le Plan de Mobilité (PDM) organise les mobilités de demain à l'horizon 2035. Le Programme Local de l'Habitat fixe quant à lui les grandes orientations liées à la construction et la rénovation de l'habitat collectif et individuel.





La convention citoyenne est ...

**OBLIGATOIRE CAR LE SCOT EST UN DOCUMENT DE
PLANIFICATION RENDU OBLIGATOIRE PAR LA LOI SRU DE 2000**

OBLIGATOIRE POUR LES METROPOLES UNIQUEMENT

NON-OBLIGATOIRE, MAIS UNE SUPER DEMARCHE!



La convention citoyenne est ...

La convention citoyenne a été constituée **sur la volonté des élus de la Métropole Rouen Normandie** et actée par une délibération du Conseil Métropolitain. **Aucun texte de loi ne rend obligatoire ce type d'assemblée.**

C'est une instance citoyenne mise en place dans le cadre des modalités définies par la charte de la participation citoyenne de la Métropole **pour accompagner la définition du projet de territoire à l'horizon 2050** formalisée par le SCoT-AEC et le PLUi.

Depuis l'approbation du Grenelle de l'environnement (12 juillet 2010), l'ensemble des communes du territoire national doivent être couvertes par un SCoT.



La convention citoyenne des transitions

Le questionnement initial

Comment vivrons-nous dans la Métropole
Rouen Normandie en **2050** ?

Comment concilier urgence
climatique et préparation d'un avenir
plus juste pour nous tous ?





La Convention en 6 étapes !



Convention citoyenne
de la Métropole Rouen Normandie

16 septembre 2023
installation



14 -15 octobre
2023

Vision et
projet de
société pour
le territoire

Un récit

25 sept

2-3 décembre
2023
Dilemmes,
choix à faire &
propositions
d'actions
Aménagement du
territoire

14 novembre
2023

16 janvier
2024

Positionnements
et actions

17-18 février
2024
Dilemmes,
choix à faire &
propositions
d'actions
Rapport aux
risques et à la
nature

Positionnements
et actions

25 mars
2024

13-14 avril
2024
Dilemmes,
choix à faire &
propositions
d'actions
Attractivité,
consommation,
énergie

14 mai
2024

8-9 juin
2024
Mise en
cohérence de la
vision et des
actions

19 juin 2024
« grand oral »



Contribution de la
Convention au projet
de territoire du
SCoT-AEC / PLUI



Visio-conférences pour maintenir le
lien et approfondir les sujets

Organisation des séances

Une matinée d'apport d'experts

GIEC Local, WWF, ADEME, Université de Rouen, services de la Métropole

Un après-midi de travail en groupe

Une matinée de finalisation du travail de groupe et de **restitution** devant un·e vice-président·e

1 séance d'installation

Première session : fresque de la Métropole et écriture de leur vision partagée du territoire

Dernière Session : vote du positionnement sur les dilemmes et de la vision

1 séance de restitution aux élus



Le rapport final de la Convention



Vision de la Métropole Rouen Normandie en 2050, élaborée par les membres de la Convention citoyenne

Comment vivrons-nous dans la Métropole Rouen Normandie en 2050°?

Comment concilier urgence climatique et préparation d'un avenir plus juste pour nous tous°?

La vision de la Métropole en 2050 pour la convention citoyenne :
« une société humaine et solidaire »

Des positions politiques sur des sujets stratégiques



La position des membres de la Convention citoyenne sur trois familles de dilemmes

L'aménagement du territoire

Les risques et la nature

L'attractivité, la sobriété et la production d'énergie



Trois dilemmes et thèmes de travail

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LES RISQUES ET LA NATURE

L'ATTRACTIVITÉ, LA CONSOMMATION, L'ÉNERGIE

D'ici 2030 pour atteindre l'objectif de 2050, faut-il...



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Week-end du 2 & 3 décembre 2023

UN AMÉNAGEMENT EN ÉTOILE POUR DES SERVICES ACCESSIBLES

Investir dans le ferroviaire (RER)

Favoriser l'habitat inter-générationnel et la mixité sociale

espaces urbains

Des services décentralisés sans spécialités

Des commerces de proximité et mobilités

Arborer l'environnement

Favoriser le transport fluvial

Développer des habitats modulaires et collectifs

collectif

Rénover plutôt que construire du neuf et garantir la qualité des logements

mutualiser les trajets et les logements

Réfléchir au devenir de nos campagnes

Aller vers le péris collectif

Créer un réseau de Pôles de vie

Bourgs & villages

SE DÉPLACER MOINS MAIS MIEUX

Favoriser les transports en commun et le covoiturage

Sécuriser les espaces et sensibiliser aux déplacements décarbonés

Favoriser les aménagements vélo

Adopter l'intermodalité

Mobilité

Habitat

Comment agir sans contraindre les libertés individuelles

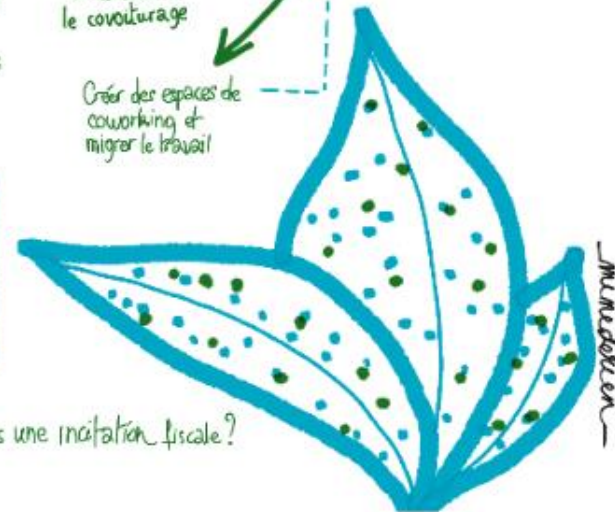
Organisation du territoire

CONSERVER L'ÉQUILIBRE EXISTANT ENTRE LOGEMENTS INDIVIDUELS & COLLECTIFS TOUT EN ACCOMPAGNANT LE CHANGEMENT.

Réhabiliter des logements vacants

Créer des espaces de coworking et migrer le travail

? ...vers une incitation fiscale?



minidésir

Convention citoyenne de la Métropole Rouen Normandie

Leur vision 2050 sur l'aménagement du territoire

Mobilité > sobriété

- ✓ *Des pistes cyclables omni présentes / politique du dernier km pour la logistique*
- ✓ *Des services plus proches dans les centres bourgs pour rendre les déplacements moins nécessaires*
- ✓ *Une tarification sociale dans les transports*



Habitat > mixité et partage : des fonctions, des usages

- ✓ *Une cohabitation des modes d'habiter*
- ✓ *Des rénovations à amplifier avec des conseils de la part de la Métropole*

Organisation du territoire > coopération et proximité

- ✓ *Proximité des services pour rendre le territoire attractif*
- ✓ *Des zones commerciales plus multifonctionnelles, avec ESS*
- ✓ *Des espaces d'échanges de savoirs faire*



Se déplacer : faut-il plutôt se déplacer moins ou toujours autant mais de manière décarbonée ?

A l'échelle de la Métropole

Se déplacer moins

Se déplacer autant mais de manière décarbonée



A.1

Dans le cœur d'agglomération

Se déplacer moins

Se déplacer autant mais de manière décarbonée



A.2

Dans les espaces urbains

Se déplacer moins

Se déplacer autant mais de manière décarbonée



A.3

Dans les bourgs et villages

Se déplacer moins

Se déplacer autant mais de manière décarbonée



A.4



Par dilemme, des propositions d'action ou des conditions de réussite sont énumérées

Les actions prioritaires à mettre en œuvre en cœur d'agglomération et leurs conditions de réussite :

1. Sécuriser les itinéraires des modes doux (sécurité, intégrité, égalité entre les modes)

Conditions de réussite :

- Bien séparer les espaces de circulation entre voitures, vélos et piétons.
- Assurer un éclairage public nocturne, notamment sur les voies cyclables et les chemins d'école. Cela pourrait prendre la forme de lampadaires s'allumant automatiquement au passage des personnes.
- Faire attention à ce que cela n'entre pas en contradiction avec les trames vertes et noires.

2. Généraliser le stationnement vélo devant tous les équipements et les immeubles, pour favoriser l'intermodalité.

Conditions de réussite :

- Prioriser les gares et autres lieux d'accueil du public pour maximiser l'efficacité de l'intermodalité.

Habiter : faut-il plutôt développer et valoriser le logement collectif (immeubles) ou le logement individuel (pavillonnaire) ?

A l'échelle de la Métropole



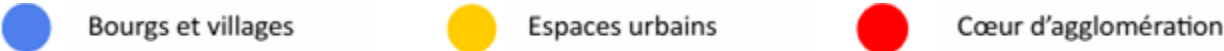
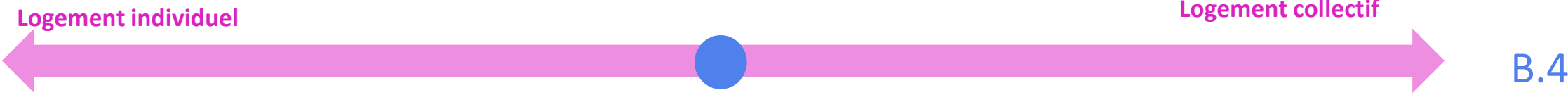
Dans le cœur d'agglomération



Dans les espaces urbains



Dans les bourgs et villages



Organiser le territoire : faut-il plutôt renforcer l'aménagement des cœurs d'agglomération, ou faut-il plutôt développer plusieurs centralités et répartir les services de proximité ?

A l'échelle de la Métropole

Métropole centralisée
avec des zones spécialisées

Métropole de proximité avec services
répartis dans plusieurs centralités



Dans le cœur d'agglomération

Métropole centralisée
avec des zones spécialisées

Métropole de proximité avec services
répartis dans plusieurs centralités



Dans les espaces urbains

Métropole centralisée
avec des zones spécialisées

Métropole de proximité avec services
répartis dans plusieurs centralités



Dans les bourgs et villages

Métropole centralisée
avec des zones spécialisées

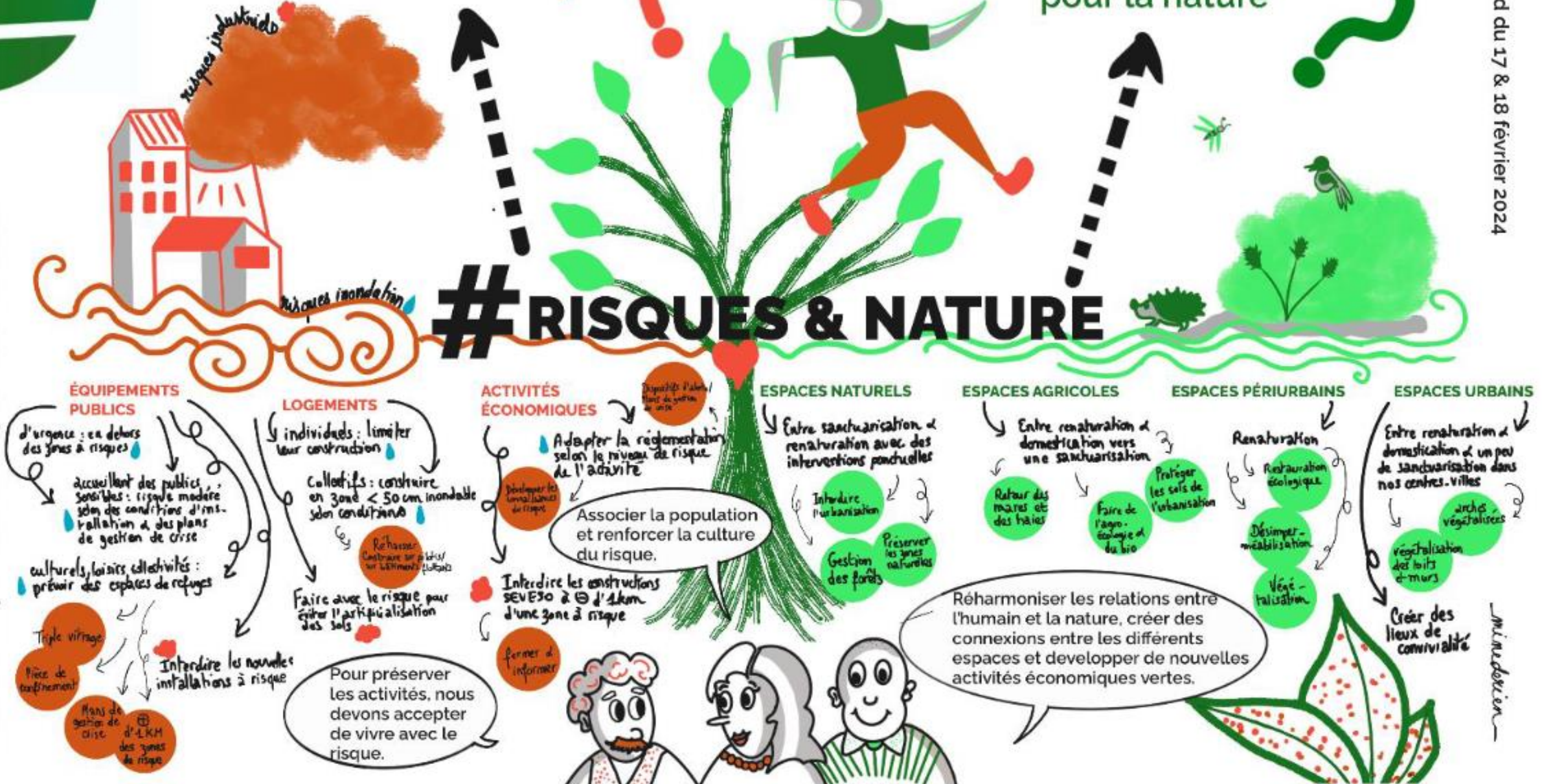
Métropole de proximité avec services
répartis dans plusieurs centralités



Faire avec le risque

Quelle place pour la nature

RISQUES & NATURE



Leur vision 2050 autour de la nature et des risques

La nature :

- ✓ *Végétalisation HOMOGENE et EQUITABLE (cours d'écoles, strates végétales...)*
- ✓ *L'eau : Réutilisation des eaux usées, suppression des fuites, Baignade en Seine, Politique de contrôle des eaux*
- ✓ *Politique de valorisation des déchets*
- ✓ *Neutralité carbone atteinte en 2050 et retour d'espèces menacées*



La Biodiversité : PROTECTION DU VIVANT,

- ✓ *Sanctuarisation de secteurs, gestion raisonnée, créer des chartres*
- ✓ *Politique du laisser-faire la nature*



Les risques : « COMPOSER AVEC », « JUSTE EQUILIBRE »

- ✓ *Renforcer la culture du risque auprès des entreprises et citoyens,*
- ✓ *Mis à l'abris des populations et équipements les plus vulnérables*
- ✓ *Commission de Contrôle SEVESO (élus, experts, entreprises, citoyens)*



Education à l'environnement et aux risques à l'école

La nature : quelle intensité de solutions fondées sur la nature souhaitez-vous mettre en œuvre dans les quatre types d'espace ?

Sanctuarisation
de la nature

Renaturation : restauration
écologique, désimperméabilisation,
végétalisation

Domestication
de la nature

Artificialisation
de la nature

A l'échelle de la Métropole



A l'échelle des espaces naturels



A l'échelle des espaces agricoles



A l'échelle des espaces périurbains

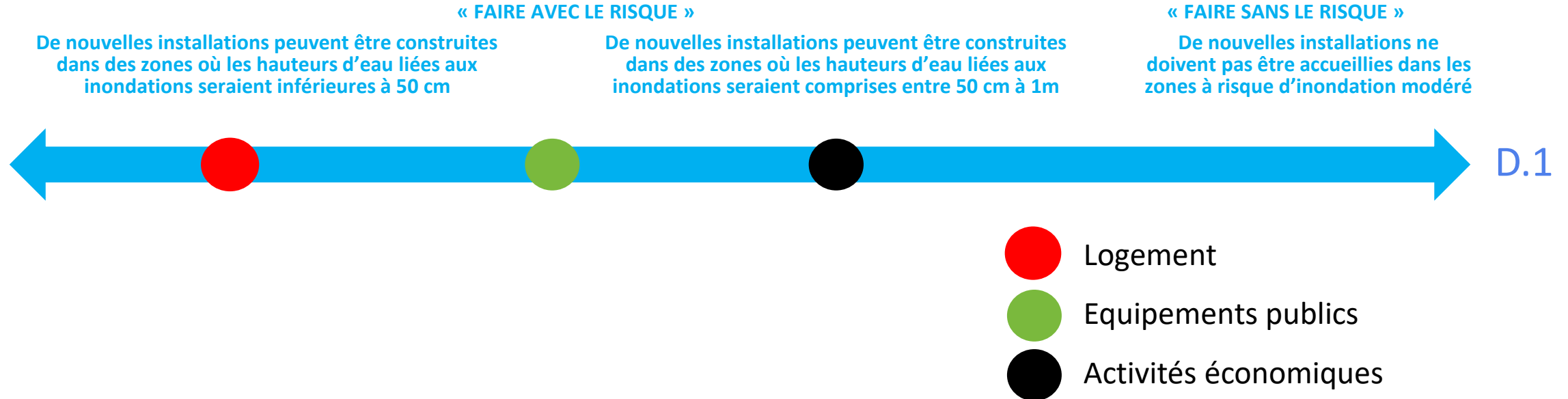


A l'échelle des espaces urbains denses

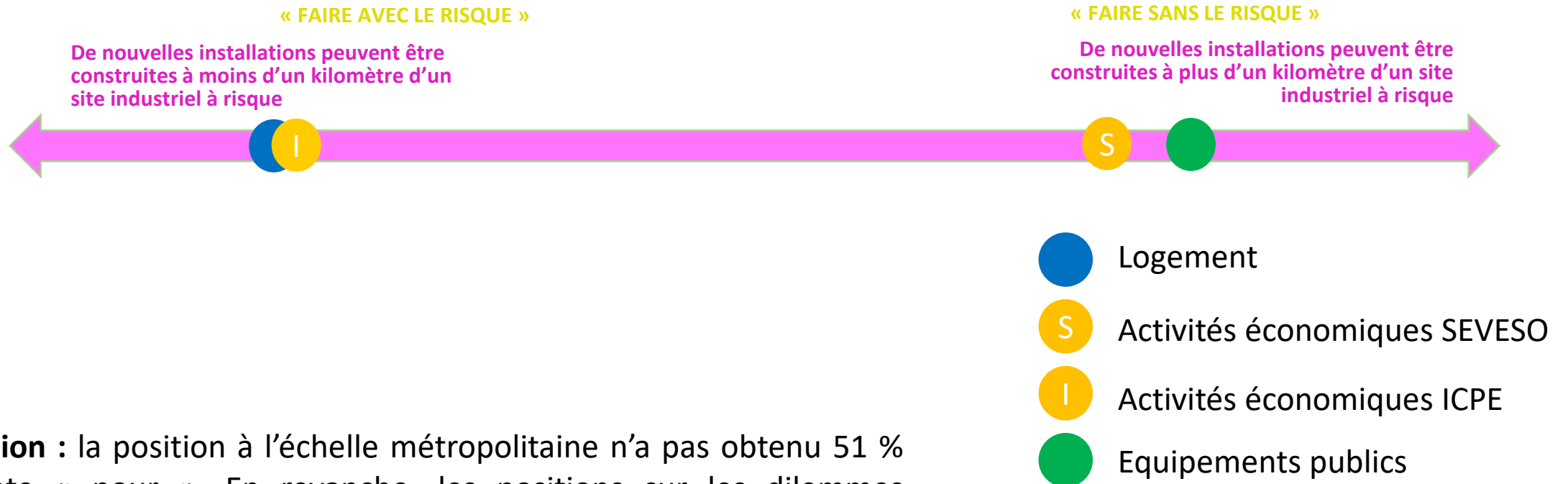


Les risques inondation: pensez-vous que de nouvelles installations humaines peuvent être accueillies dans les zones à risque d'inondation modéré (0-1 mètre)?

A l'échelle de la Métropole



Les risques industriels : pensez-vous que de nouveaux projets pourraient être construits à proximité d'un site à risque industriel ?



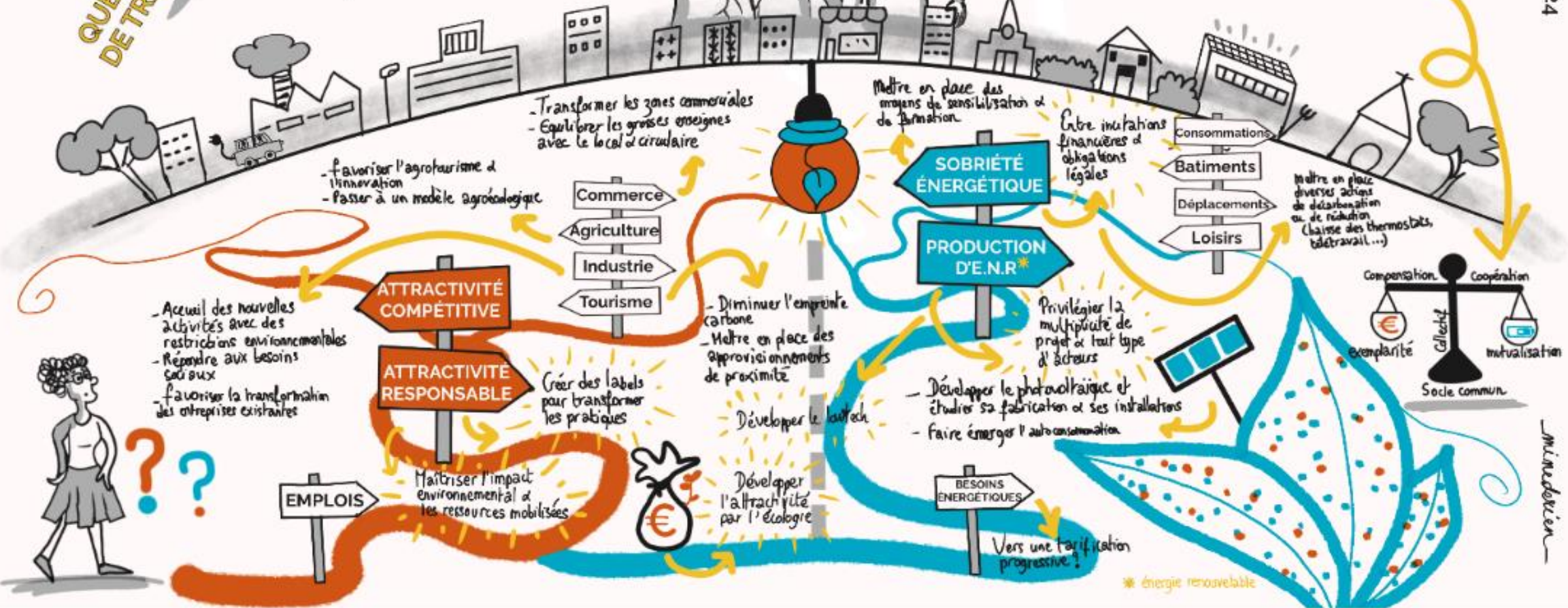
Précision : la position à l'échelle métropolitaine n'a pas obtenu 51 % de vote « pour ». En revanche, les positions sur les dilemmes sectoriels ont été adoptées

QUEL MODÈLE DE TRANSITION ?

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

PRODUCTION & CONSOMMATION D'ÉNERGIE

VERS UN ÉQUILIBRE !



mi.medi@normandie.fr

Leur vision 2050 sur l'attractivité et l'énergie

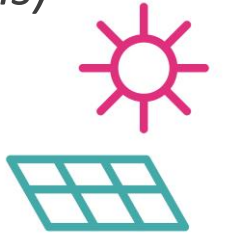
Attractivité :

- ✓ Un cadre de vie de qualité et sécurisée pour les familles (loisirs accessibles par TER, plus de circuits courts)
- ✓ Attractivité des emplois tertiaires / à Paris
- ✓ Attractivité étudiante par le cadre de vie et l'emploi (+ de filières, d'innovations)
- ✓ Métropole exemplaire > Une IMAGE POSITIVE



Energie :

- ✓ Décarbonation industrielle
- ✓ Développement du photovoltaïque sur des linéaires
- ✓ Création d'un outil de suivi des consommations



ESS : ateliers intergénérationnels, politique foncière adaptée à ces initiatives

Tourisme : PROXIMITÉ et ACCESSIBILITÉ, maîtrise du tourisme de masse, Systématiser un bilan carbone des événements

Agriculture et alimentation : autonomie alimentaire avec les EPCI voisins, développement de la filière lin et création de gardes mangers solidaires



L'attractivité: quel type d'attractivité souhaite-t-on voir se développer dans la métropole : une attractivité responsable ou une attractivité compétitive ?

Les commerces et la consommation de biens



L'agriculture



Le tourisme

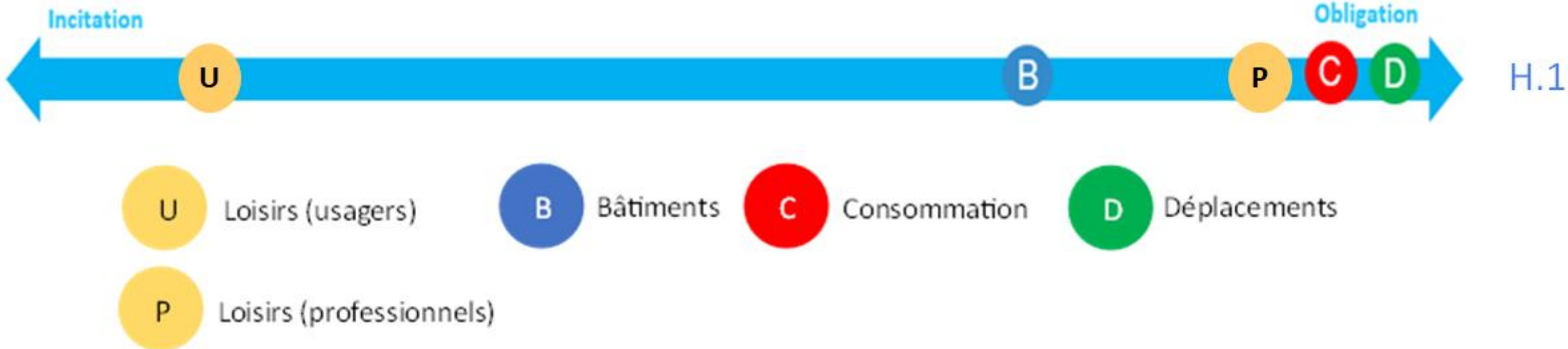


L'industrie



La sobriété énergétique: comment accompagner les changements pour plus de SOBRIÉTÉ énergétique ?

A l'échelle de la Métropole



La production d'énergie : en tenant compte de la sobriété et des objectifs 100% ENR, quel modèle de développement des énergies renouvelables valoriser ?





Les suites de la convention citoyenne



- ✓ Grand oral du **19 juin** : réunion publique en présence des élus
- ✓ Communication sur les travaux de la convention citoyenne, dès le **21 juin**
- ✓ **18 septembre** : rencontre avec le Président de la MRN
- ✓ Conseil métropolitain **30 septembre** : présentation des grands enjeux et délibération pour la constitution d'un comité citoyen de suivi des propositions de la Convention citoyenne
- ✓ Création d'un Comité citoyen de suivi des propositions de la convention citoyenne, dont la première séance est prévue le **16 novembre**